



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 65

LES FINANCES

**L'assurance-invalidité et les pensions
de retraite des employés de Nortel**

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 16 novembre 2010

LE SÉNAT

Le mardi 16 novembre 2010

LES FINANCES

L'ASSURANCE-INVALIDITÉ ET LES PENSIONS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE NORTEL

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, j'ai reçu récemment une lettre touchante et sincère de Mme Jackie Bodie, de Calgary. Cette mère de 41 ans qui a deux jeunes garçons a commencé à verser des primes d'assurance-invalidité par l'entremise de Nortel il y a 18 ans. Voici ce qu'elle écrit :

Si j'ai souscrit une assurance-invalidité, c'était pour me garantir les moyens de subvenir à mes besoins fondamentaux et à ceux de ma famille si je devenais incapable de travailler pour gagner ma vie. Dans mon idée, l'assurance-invalidité de longue durée était un plan de secours sur lequel j'espérais n'avoir jamais à compter.

Malheureusement, Mme Bodie a reçu à l'âge de 33 ans un diagnostic de maladie de Parkinson. En 2005, à 36 ans, elle commençait à toucher des prestations d'invalidité à long terme. Ses prestations et son régime d'avantages sociaux offerts par Nortel prennent fin le 31 décembre prochain.

Le temps presse. Il ne reste que 45 jours pour prendre les mesures nécessaires. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour que les bénéficiaires de l'assurance-invalidité à long terme de Nortel disposent des fonds nécessaires et que leurs prestations soient maintenues après le 31 décembre?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, il s'agit évidemment d'une question complexe qui préoccupe aussi bien le gouvernement que nous tous. Nous savons qu'il n'y a pas de solutions faciles. Plusieurs projets de loi ont été présentés au Parlement, dont l'un au Sénat. Mes collègues me disent que l'un des projets de loi dont le Sénat est saisi sera étudié soigneusement d'ici quelques semaines.

[Français]

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, Mme Bodie nous explique que, après le 31 décembre 2010, elle et son époux ne disposeront que d'un salaire pour assumer ses frais de médicaments et supporter leur jeune famille.

Le gouvernement s'engage-t-il à corriger cette situation aberrante, qui verra plus de 400 personnes privées d'accès aux prestations d'invalidité?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, la question est difficile, et nous savons tous qu'il n'y a pas de solutions faciles. Le gouvernement travaille de concert avec ses partenaires des provinces et des territoires dans les dossiers de la réforme des pensions, essayant s'attaquer à ce grave problème. Je ne peux rien dire d'autre pour l'instant sauf que, comme les sénateurs le savent fort bien, la plupart des pensions sont de ressort provincial. Cela dit, le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les territoires afin de trouver des solutions aux problèmes qui hantent les pensionnés en ce moment.